



AGIR POUR CROSNE

Fidèle au programme de mandat, la municipalité n'a de cesse de protéger sa population.

C'est ainsi que les projets immobiliers pouvant dégrader le bien vivre à Crosne ont été systématiquement écartés : Refus de 20 logements en Centre-Ville, refus de 47 logements rue Branly, 40 logements en instance de refus en entrée de Ville... les exemples ne manquent pas. Inversement, à chaque fois qu'un projet est positif pour la Ville, nous l'acceptons. C'est le cas du projet de l'îlot Centre avec une faible densité et une forte présence commerciale.

Les Crosnois savent également maintenant qu'ils peuvent compter sur nous dans les moments les plus difficiles comme cela a été le cas à l'occasion des inondations de 2016 et 2018. Sur un autre registre, après une première victoire concernant l'installation de l'aire de grand passage sur Valenton à proximité de notre zone d'activité, le combat continue puisque

l'État semble dorénavant souhaiter y installer une prison semi-ouverte sur le même site. En signant en nombre la pétition proposée par nos soins, nous pouvons faire reculer ce projet.

Une Ville protectrice c'est aussi une municipalité qui n'oublie personne. Conforme à nos idéaux de solidarité, nous avons renforcé l'accompagnement des personnes traversant des difficultés. Dans les logements sociaux de la Ville, les Crosnois sont systématiquement priorités. La Ville agit également pour la protection des femmes avec la mise à disposition d'un appartement refuge pour les femmes victimes de violence.

Nos seniors sont enfin traités avec les égards qui leur sont dus. Un service d'orientation et d'information leur permet dorénavant de faire valoir leurs droits. Une navette gratuite facilite leurs déplacements et des ateliers favorisant l'autonomie ont été proposés.

UNIS POUR CROSNE unispourcrosne@gmail.com

Val d'Yerres – Val de Seine : un territoire en souffrance

Le destin de nos villes se joue de plus en plus au niveau des intercommunalités. Crosne appartient ainsi à la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine (CAVYVS) qui rassemble plus de 175 000 habitants.

Longtemps présidé par Nicolas Dupont-Aignan qui n'en a pas fait grand-chose, ce territoire est en souffrance. Déjà à cause du manque d'emplois car nous avons un des rapports emplois par habitant parmi les plus faibles de l'Ile-de-France ce qui oblige beaucoup d'habitants à subir des distances domicile-travail de plus en plus longues. Nous accueillons moins de 34 000 emplois (soit 0,2 emploi par habitant). Ensuite à cause du manque d'infrastructures (RER en mauvais état, routes saturées, manque d'un pont pour aller sur la rive gauche de la Seine et le pôle d'Orly). Enfin, les rivalités entre communes et factions rivales ont déstabilisé notre territoire et, avec elles, les équilibres financiers.

Le plan d'investissement jusqu'en 2022 plafonné à 50 millions d'euros atteint d'ores et déjà 68 millions d'euros comme nous

l'apprend Le Parisien 91. Avec une dette de 307 euros par habitant malgré de faibles ressources, la CAVYVS est sur une trajectoire dangereuse qui menace les capacités d'action futures de nos villes.

Notre groupe a identifié les priorités suivantes :

- Développement des tiers lieux, des espaces de coworking en lien avec la Région Ile-de-France
- Action volontariste de désenclavement avec la construction du nouveau pont
- Plan de secours pour le RER D et renforcement de l'offre de bus de la STRAV

[Antoine Pavamani, Nelly Provost, Christian Toiron](#)

CROSNE SOLIDAIRE crosnesolidaire@gmail.com

Alors que le Maire et sa majorité devrait tout faire pour qu'e chaque habitant puisse vivre son slogan : « bien vivre sa ville », c'est avec l'argent public qu'ils tentent de semer la peur parmi la population en faisant croire que de dangereux criminels vont venir s'installer à l'orée de notre territoire.

Non seulement c'est par voie de presse que cette information arrive en mairie, ce qui démontre que le maire, mais surtout personne ne connaît avec exactitude la nature du projet en cours :

Centre de détenus en fin de peine, structure d'accompagnement vers la sortie ou prison comme l'avance le maire !

Il y a sans aucun doute une différence ! Quelle est la réalité du projet ?

Limeil, Choisy, Valenton (frontière Crosne) ?

Avant de se prononcer contre ou pour demandons à avoir accès au dossier, faisons un vœu au prochain cm afin de connaître les tenants et aboutissants : sécurité ? Création d'emplois ? Subventions régionales ? ...

À priori, des choses semblent beaucoup moins prioritaires comme les voies d'accès de la zone artisanale qui sont dans un état pitoyable, la municipalité qui lance un questionnaire en direction des jeunes pour connaître leurs attentes alors que l'aménagement de l'espace jeune est en cours, mais pour quoi faire, l'éclairage public des passages piétons la nuit reste peu adapté, et les seniors ne peuvent toujours pas bénéficier du Pass Local pour les transports publics contrairement à d'autre ville de la communauté d'agglomération, la densification de l'habitat se poursuit à outrance...

En réalité cette équipe fait tout le contraire de ce qu'elle voulait préserver.

[Marie-Caroline Dinner, Christophe Carrère, Guy Gimenez](#)



ENSEMBLE POUR CROSNE ensemblepourcrosne.over-blog.com

De la démocratie et de l'usage des deniers publics.

Expression : En janvier, le conseil municipal a revoté son règlement intérieur, suite aux deux procès perdus par la Municipalité. Cette affaire a coûté 7000 € aux Crosnois alors que ce différent pouvait se régler à l'amiable. Il ouvre des droits aux élus de l'opposition (le nombre de caractères augmente) avec de nouvelles discriminations : usage de polices de caractères ou de la page facebook au seul bénéfice personnel du Maire : Vous avez dit égalité de traitement ? Pas pour cette majorité !

Transparence : Les membres de l'opposition réclament depuis juin 2018 le dossier de la coulée verte (malgré accord du Maire). Les travaux se terminent mais toujours rien. De même, la transmission de certaines factures réclamée en janvier 2018 est toujours à l'instruction. Faut-il saisir le tribunal ?

Dialogue : Une association locale organise une réunion du Grand Débat National. La fiscalité et des dépenses publiques sont des sujets d'importance à Crosne considérant les augmentations d'impôts votée en 2015 (Taux et abattement pour plus de 18 % cumulés) et alors que le budget et la dette reviennent à des niveaux de 2014. Les Crosnois sont ravis de voir que le Maire se paie un nouveau bureau après s'être offert une nouvelle voiture (de service ?).

Publicité personnelle : Aux frais des Crosnois, le Maire distribue sa propagande pour démontrer qu'il lutte contre les nuisances aériennes ou l'installation d'une prison à Valenton (qu'il a suscité en s'opposant à l'ancien projet). La presse se fait l'écho de la tentative de récupération politique.

Christophe De Freitas

Michel DERAÏN - Neutralisé en Mars 2016 - derain.m@orange.fr

« Il faut savoir changer pour rester fidèle à soi-même et aux siens »

Constat : les taux de taxe d'habitation 2019 sont les mêmes depuis 2016, contrairement aux décisions prises par d'autres communes. 2015 : programme d'économie dit « sans précédent » et bénéfiques attendus des pistes mises en œuvre suite à la consultation populaire, hausse contenue à 8 %. Pas de douche froide pour les habitants de notre « village ». Le gouvernement annonçait la fin de cette taxe ; baisse de 30 %, par an, à partir de 2018, 80 % des français concernés, en réponse à une promesse du Président. Mais le feuilleton de la suppression totale de la T.H. n'est pas terminé ; le financement n'est, pour l'instant, pas assuré.

L'exécutif l'inscrira-t-il dans le projet de loi de Finances 2020 ? CM du 23/01/19

- 80 % des contribuables concernés - « que » 2/3 après comptage

- Absence de progressivité : justice fiscale ?

- Milliard d'€ perdus pour les communes

- Doute : l'État s'engage à reverser « à l'€ près » le manque à gagner aux collectivités locales. Où trouver l'argent pour honorer l'engagement ? Chaque piste annoncée est rapidement démentie ; c'est le flou sur les éventuelles compensations.

La valeur cadastrale n'a jamais été revue depuis 80, juste révisée annuellement, adoptée globalement : nature des logements, état réel, environnement actuel, revenu des personnes et capacité contributive doivent être prises en compte.

Cette démagogie politicienne, le début d'une inégalité plus marquée face aux services publics, va coûter cher.

À réfléchir !

Claire JAMROZ - Ex Maire Adjointe - claire.jamroz@laposte.net

La participation du citoyen aux décisions locales a été renforcée depuis le début des années 1990 avec la décentralisation par l'ouverture de droits tels que :

- Consultation des électeurs

- Libre accès aux documents budgétaires et aux délibérations du conseil municipal

- Commission d'Accès aux Documents Administratifs

- Outils de concertation : Enquête d'utilité publique, Référendum décisionnel local, Commission nationale du débat public, Conseil de quartier, Commission consultative des services publics locaux, Conseil de développement, Enquêtes, Pétition,...

A Crosne, Où en est-on ?

- Les conseils de Quartier ou Conseils de Vie Citoyenne ont été supprimés

- Les débats publics se font plutôt rares sauf réglementairement

- Le dialogue en conseil municipal est relativement limité

- La disposition des documents de gestion des deniers publics semble bloquée

- Les actions menées au Conseil Communautaires ne sont pas reportées

- Le projet de l'Hôtel de Ville semble évoluer dans le temps sans notification

- Le règlement intérieur du Conseil Municipal évolue qu'en recours juridique

- La communication de la collectivité est appauvrie

- Une association locale organise une réunion du Grand Débat National

Qui pense à la protection des droits du citoyen ? « Il est plus facile de professer en parole un humanisme de bon aloi, que de rendre service à son voisin de palier ».

JEAN-PIERRE LE BRAS - Ex Maire adjoint démissionnaire

Lors des vœux à la population, le maire a usé de sa rengaine pour retracer son action en 2018 « des paroles... et des actes ». Il aurait pu rajouter des omissions, car il y en a eu de nombreuses

Le projet d'entrée de ville : le maire a évoqué la construction de 130 logements en omettant de préciser que le projet porte sur 350 logements et cela en totale contradiction avec son premier engagement de campagne, qui était souvenez-vous « Freiner l'urbanisation et retrouver un caractère village »

La maîtrise des dépenses : A l'entendre, tout va mieux. Pourtant, en 2019, le montant de la dette, que dénonçait le maire en 2014, sera quasi le même qu'au moment de son élection. Les dépenses de fonctionnement, également critiquées à l'époque, sont en hausse et non en baisse

La réalisation des projets : Ces gros investissements, mis en chantier en cette fin de mandat, élections municipales 2020 obligent, seront à rembourser bien au-delà du présent mandat, pas très loyal ! Projets non maîtrisés, avec des dérapages financiers, comme celui des travaux de la mairie dont le coût est passé en 1 an à 3 480 000 € (+34 %), la maison des jeunes (+70 %). Quand sera-t-il l'année prochaine ?

L'abandon de la déviation de la RN6 : « C'est le résultat de mon intervention engagée en avril 2014 » dixit le maire. Encore une fois, pur mensonge, puisque le Conseil Régional a renoncé à l'emprise en oct. 2013... le maire a été élu le 30/3/2014.

Des paroles peu en rapport avec les actes...